

Présents : Jean-Claude DAL GOBBO, Marie-Françoise BERGER, Christian DEROUSSIN, Thérèse LANAUD, Joseph BLANC-GARIN, Martial LANDAIS, Malory BARRACHIN, André VITTOZ, Joseph VITTUPIER, Jean-Luc AGNELLET, Michel FLAHAUT, Jean-Yves JOSSERAND, Yolande THABUIS, Christian PERRILLAT-BOITEUX, Bruno SONNIER, Bernard PESSEY, Bernard TENEAU, Maryse FABRE-VAGLIO, Jean-Louis RICHARME, Monique D'ORAZIO, Jean-Bernard CHALLAMEL, Jacques DOUCHET, Danielle MOTTIER, Pierre BIBOLLET, Claude COLLOMB-PATTON, Gérard FOURNIER, Joël VITTOZ.

Secrétaire de séance : Jean-Yves JOSSERAND.

Excusés-absents : Christian CHABRIER, Dorianne JAKKEL, Monique ZURECKI, Gilles MAISTRE, Philippe ANGELLOZ, Gérard PERRISSIN-FABERT, Ludovic LEGON, Gérard GAY-PERRET, Pascale FRESSOZ, Stéphane BESSON.

Pouvoir : Gérard GAY-PERRET à Bruno SONNIER, Monique ZURECKI à Michel FLAHAUT, Gilles MAISTRE à Yolande THABUIS, Philippe ANGELLOZ à Christian PERRILLAT-BOITEAUX,

Délégués en exercice : 37 – Présents : 27- Suffrages exprimés : 31

Monsieur le Président de la CCVT souhaite la bienvenue au nouveau délégué de la CCVT, Mme Malory BARRACHIN, 1^{ère} Adjoint au Maire des CLEFS, qui remplace Michel BURGAT-CHARVILLON au Conseil Communautaire.

Le Compte-rendu du Conseil de Communauté du 20 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président propose un nouveau point à l'ordre du jour : Signature des marchés de transports scolaires, proposition acceptée à l'unanimité.

N° 2011/48 – ELABORATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI)

Monsieur le Président rappelle le projet de schéma départemental de coopération intercommunal transmis par Monsieur le Préfet le 29 avril 2011.

M. le Président rappelle le triple objectif de ce schéma : achever la carte intercommunale par le rattachement à des EPCI des dernières communes isolées, rationaliser le périmètre des EPCI et simplifier l'organisation par la suppression des syndicats devenus obsolètes.

Monsieur le Président précise que la CCVT est impactée par une proposition de modification de la situation intercommunale existante, le Conseil de Communauté est appelé à formuler un avis simple sur la proposition de rationalisation de la carte communale à mettre en œuvre au plus tard le 1^{er} janvier 2013.

De même, des perspectives d'évolution étant envisageables à moyen et long terme, le Conseil de Communauté peut faire connaître son sentiment sur l'organisation de l'intercommunalité à l'horizon 2017.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil de Communauté émet :

-Un avis sur la rationalisation de la carte intercommunale :

- 1) -Le Conseil de Communauté est favorable au périmètre de l'EPCI tel qu'il existe actuellement, cet avis ne préjugeant en rien de l'évolution future des compétences de la CCVT ;
- 2) S'agissant du chevauchement des compétences entre la CCVT et le Syndicat Intercommunal FIER/ARAVIS, il y sera mis fin par la dissolution du Syndicat qui sera prononcée lorsque le SCOT aura été approuvé par les autorités préfectorales une fois l'enquête publique terminée ;
- 3) S'agissant de la compétence tourisme, la CCVT ne l'exerce que pour les actions menées dans le cadre du CDRA et qui risquent de disparaître du prochain CDDRA. Par ailleurs, le Conseil Communautaire fait remarquer que la fonction des 3 syndicats existants est bien spécifique :
 - le SIMA est un syndicat chargé de la commercialisation à l'étranger ;
 - le Syndicat du Col des Aravis est un syndicat bi-départemental qui ne concerne qu'une commune de la CCVT : La Clusaz ;
 - Le Syndicat de Beauregard est un syndicat qui ne regroupe que 4 communes et a pour objet premier la gestion des activités ski nordique.

-Orientations de la CCVT sur les perspectives possibles d'évolution de l'organisation de l'intercommunalité :

- 1) Sur la compétence eau potable et assainissement :
 - Compte tenu des particularités géographiques de notre secteur ;
 - Compte tenu de la spécificité de l'organisation actuelle des différents syndicats, les élus de la CCVT étudient les modalités devant aboutir à un regroupement des services Eau-Assainissement dans les syndicats existants :
 - Celui des hautes vallées des Aravis (SADA)
 - Le syndicat FIER et NOM installé à THONES.

Chacun des 2 syndicats est appelé à accueillir les communes isolées et entreprend d'étudier les modalités permettant d'aboutir à terme à une réunion des 2 organismes.

Enfin, la Communauté de Communes envisage d'étudier toute autre possibilité de coopération intercommunale dès lors que celle-ci n'aboutit à mettre en place des organismes dont l'importance ne correspond pas au choix de la CCVT de mener son action dans des structures restant à taille humaine, donc contrôlable.

N° 2011/49 – BATIMENT TECHNIQUE – marché lot 8 « Portes de garages »

Monsieur le président rappelle que le lot 8 « porte sectionnelles » avait été déclaré infructueux lors de l'appel d'offre pour la construction du bâtiment technique.

Suite à la nouvelle consultation, la commission d'appel d'offre a retenu l'entreprise France fermeture pour un montant de 35.181.54 € TTC.

Après en avoir délibéré,

- le Conseil de communauté accepte la proposition de la commission et autorise le président à signer le marché.
-

N° 2011/50 – PERSONNEL : création emploi Rédacteur ou Technicien

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté les compétences à mettre en œuvre par le personnel de la CCVT, à savoir animation du Programme Local de l'Habitat, animation du site NATURA 2000 ARAVIS et suivi du SCOT après son approbation, ces 2 dernières missions seront de la compétence de la CCVT après dissolution du Syndicat FIER/ARAVIS.

Monsieur le Président indique qu'il est nécessaire de créer un emploi pour suivre ces dossiers, soit dans la filière technique, au grade de technicien, soit dans la filière administrative au grade de Rédacteur, pour une durée hebdomadaire de 35 H. M. le Président ajoute que si l'emploi n'est pas pourvu par un fonctionnaire, il peut être occupé par un agent non titulaire, dans ce cas la durée de l'engagement est fixée à un an. Le niveau de rémunération correspondra au cadre d'emploi des rédacteurs ou techniciens.

M. le Président propose au Conseil de créer l'emploi décrit ci-dessus et par conséquent de rectifier le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi relevant du grade de rédacteur appartenant à la filière administrative ou du grade de technicien appartenant à la filière technique, à raison de 35 H hebdomadaires ;
 - De modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter du 1^{er} octobre 2011 ;
 - Précise que les crédits sont inscrits au BP 2011.
-

N° 2011/51 – GESTION DU PERSONNEL : convention avec le Centre de Gestion

Monsieur le Président présente au Conseil de Communauté, une « Convention d'assistance administrative » proposée par le Centre de Gestion, pour l'établissement des dossiers de retraite CNRACL.

M. le Président précise que le CDG propose plusieurs types d'intervention qui seront facturés sur la base d'un forfait horaire.

M. le Président propose d'adhérer au service d'assistance mis en place par le CDG74 en acceptant une convention pour la période allant de la date de signature de la convention au 31/12/2013, renouvelable.

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer la convention avec le CDG74 pour une assistance pour les dossiers de retraite CNRACL ;
 - PRECISE que la participation financière de la CCVT interviendra uniquement lorsque le CDG sera sollicité pour une assistance pour un dossier de retraite.
 - DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.
-

N° 2011/52 – AEROGOMMEUSE

Le président rappelle que le conseil de communauté a voté des crédits pour l'achat d'une aérogommeuse destinée au nettoyage des tags.

Le principe d'intervention dans les communes n'ayant pas été défini, le conseil de communauté après réflexion, délibère sur le principe de facturer aux communes les interventions (coût réel : fourniture du granulat et main d'œuvre) ; l'utilisation de la machine sera réservée aux bâtiments et infrastructures publiques ou considérés comme tels.

Exceptionnellement, pour des raisons environnementales, les communes pourront demander une intervention sur un bâtiment privé ; cette intervention leur sera facturée et elles se chargeront si elles le souhaitent, du recouvrement auprès du propriétaire.

Le conseil de communauté :

- autorise le président à signé le marché avec la société Mariée Fontaine pour un montant de 15.850 € HT.

N° 2011/53 – PROJET DE BATIMENT ADMINISTRATIF

Monsieur le Président rappelle que les bureaux de la CCVT sont installés dans les locaux du Conseil Général à la Maison du Canton, et précise qu'il sera nécessaire de trouver des locaux plus fonctionnels pour accueillir les élus, le personnel, ainsi que les réunions de la CCVT.

M. le Président propose qu'une commission se mette en place pour définir les besoins nécessaires au futur siège de la CCVT.

La commission sera composée des élus communautaires suivants : Gérard FOURNIER, Thérèse LANAUD, Christian DEROUSSIN, Michel FLAHAUT, André VITTOZ, Danielle MOTTIER, Yoland THABUIS, Bernard TENEAU, Christian PERRILLAT, Gérard GAY-PERRET.

Les élus de la CCVT souhaitent que soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de Communauté, une discussion sur les compétences de la CCVT.

Le Conseil de Communauté :

- EMET un avis de principe favorable pour la construction de locaux pour le siège de la CCVT ;
- DEMANDE à la commission mise en place de faire des propositions en adéquation avec les besoins de la CCVT.

N° 2011/54 – PREVENTION SANTE : journée de la prévention 2012 – demande de subvention

Monsieur le Président rappelle la journée de la prévention qui s'est déroulée en avril 2011, et présente le bilan financier de cette opération.

Compte-tenu du succès de cette manifestation, M. le Président propose de la reconduire en 2012 et présente un budget qui s'élève à 23.741,46 € selon le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Objet	Montant	Objet	Montant
CONCERT		CONCERT	
Approvisionnement bar	1.800,00 €	Entrées	1.300,00 €
Artistes	7.600,00 €	Vente (bar)	2.300,00 €
Communication	1.100,00 €		
DIVERS : assurance, Sacem, Location s	4.730,00 €	SUVENTIONS SOLLICITEES	
sécurité...		MILT (20 %)	4.800,00 €
		CONSEIL REGIONAL (11 %)	2.700,00 €
		CONSEIL GENERAL (11 %)	2.700,00 €
		MSA (5 %)	1.200,00 €
		SECURITE ROUTIERE (3 %)	600,00 €
FORUM SANTE			
Intervenants, collation, location salle	2.450,00 €	AUTOFINANCEMENT CCVT (34 %)	8.141,46 €
COORDINATION			
25 % du poste de coordinateur	6.061,46 €		
TOTAL	23.741,46 €		23.741,46 €

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- DECIDE de reconduire la journée de la prévention en 2012 ;
- SOLLICITE une subvention auprès des organismes ci-dessus ;
- DONNE tout pouvoir à M. le Président pour mener à bien ce dossier.

N° 2011/55 - TRANSPORTS SCOLAIRES : marchés

Monsieur le Président que le Conseil Général a lancé une consultation pour les circuits de transports scolaires relevant de la compétence de la CCVT.

M. le Président précise que la commission d'appel d'offres du Conseil Général lors de sa séance du 14 juin 2011 a retenu les prestataires suivants :

- Lot N° 11-22401 – (primaire et secondaire MANIGOD)
 - o Titulaire : AUTOCARS BALLANFAT
 - o Montant minimum : 72.800 € HT Montant maximum : 291.600 € HT
- Lot N° 11-22402 – (SERRAVAL – LE BOUCHET MT CHARVIN°)
 - o Titulaire : BLANC-GARIN
 - o Montant minimum : 63.500 € HT Montant maximum : 254.300 € HT
- Lot N° 11-22403 (SERRAVAM – LE BOUCHET MT CHARVIN)
 - o Titulaire : BLANC-GARIN
 - o Montant minimum : 16.000 € HT Montant maximum : 65.000 € HT

Le Conseil de Communauté :

- AUTORISE M. le Président à signer les marchés avec les prestataires suivants :
 - o AUTOCARS BALLANFAT.
 - o AUTOCARS BLANC-GARIN
-

N° 2011/56 – PLH (Programme Local de l’Habitat) – modification des actions

Monsieur le Président rappelle que suite à la délibération du Conseil de Communauté en date du 21 juin 2010, le projet de PLH a été présenté au Comité Régional de l’Habitat (CRH) le 6 décembre 2010.

Suite à l’avis formulé par le CRH et aux remarques des services Préfectoraux quant à certains points du programme initial du PLH présenté par la CCVT, le Conseil de Communauté a arrêté les dispositions de la nouvelle version du PLH :

- Animation : 20.000 € sur 4 ans au lieu de 1.500 €/an ;
- Soutien aux acquisitions communales : 80.000 €/an.
- Maintien de l’aide à l’acquisition à la propriété (2000 € par bénéficiaire), cette aide étant attribuée selon les critères fixés précédemment par l’Etat dans le cadre du Pass-Foncier ;
- Programmation d’une OPAH ;
- Maintien du tableau provisoire de répartition de construction de logements locatifs, avec un pourcentage de PLAI passant de 17 à 25 %.

Le Conseil de Communauté, à l’unanimité :

- APPROUVE les modifications apportées au PLH ;
 - SOLLICITE l’avis du Comité Régional de l’Habitat pour ce projet modifié.
-

N° 2011/57 – Résolution du Conseil de Communauté - SDIS (Service Départemental Incendie et Secours)

Monsieur le Président rappelle la motion votée en Conseil de Communauté le 21 février 2011 au sujet des relations entre le SDIS et les élus de la CCVT.

M. le Président rappelle qu’il avait été décidé de consigner sur un compte bloqué les participations que les communes doivent verser au SDIS.

Compte-tenu des réponses positives apportées aux interrogations des élus concernant l’organisation des secours dans certains secteurs et des discussions engagées entre les Maires et les responsables du SDIS, le Conseil de Communauté fait savoir aux communes qu’elles pourraient verser au SDIS les sommes consignées sur un compte bloqué, dès lors qu’elles

auront reçu du SDIS le compte-rendu de la réunion du 20 juin dernier entre le Directeur du SDIS et les Maires des communes de la CCVT.

QUESTIONS DIVERSES :

CLASSEMENT CHAÎNE DES ARAVIS : information

Monsieur le Président fait part au Conseil de Communauté de la réunion qui s’est tenue en Préfecture le 27 juin 2011 entre M. le Préfet, Le Vice-directeur de la DREAL et les élus de la Chaîne des Aravis (10 représentants de la CCVT) en présence de Lionel TARDY, Député et Jean-Paul AMOUDRY, Sénateur, au sujet du projet de classement de la Chaîne des Aravis.

M. le Préfet a indiqué qu’il était missionné par la Ministre de l’Environnement pour faire aboutir cette procédure engagée dans les années 1980, pour compenser des aménagements touristiques lourds dans le secteur des Aravis ; ce à quoi les Maires de LA CLUSAZ et du GRAND-BORNAND ont répondu que ces aménagements n’avaient jamais été réalisés.

Par ailleurs, le Sénateur Jean-Paul AMOUDRY a rappelé toutes les démarches de protection déjà engagées au travers de différentes procédures (NATURA 2000, SCOT, PLU, PPT).

D'ailleurs, les élus de la CCVT ont fait ressortir qu'il leur apparaissait beaucoup plus nécessaires de disposer d'outils réglementaires pour réguler l'aménagement des vallées que pour assurer la protection de la Chaîne des Aravis à laquelle ils sont fermement attachés.

Le Président de la CCVT a demandé à la DREAL d'explicitier en détail toutes les contraintes règlementaires attachées au terme de « classement ».

Cette vigilance apparaît d'autant plus justifiée que le Maire des VILLARDS, Président du Syndicat FIER/ARAVIS, indique qu'il a été approché par un professeur de géographie missionné par la DREAL pour une pré-étude du secteur en vue d'un classement futur et ce sans que les élus de la CCVT -ni d'ailleurs M. le Préfet- n'en soient préalablement informés.

En conclusion, M. le Préfet indique aux élus qu'il leur fera parvenir en septembre, un projet de délibération des périmètres de protection.
